

Exploitant : OLLIVIER Christian

Ilot	Parcelle	Occp. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bde Hbe	SPE	Surf. exclue	Raisons d'exclusions	Aptitude	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
------	----------	--------------	-------------	-------	-------------------	---------	-----	--------------	----------------------	----------	---------	------------------------	--------------

Total Ilot 16

8,61 Fumier Lisier
 8,61 0,00
 8,61 0,00

Ilot 25

Commune de Saint-derrien
 Références cadastrales de l'Ilot :

25		Culture		1,41	fumier lisier	x	1,36 1,36	0,05 0,05	cours d'eau cours d'eau	Apt.2	3		60
----	--	---------	--	------	---------------	---	--------------	--------------	----------------------------	-------	---	--	----

Total Ilot 25

1,41 Fumier Lisier
 1,36 0,05
 1,36 0,05

Ilot 26

Commune de Plounéventer
 Références cadastrales de l'Ilot :

26		Culture		1,98	fumier lisier	x	1,98 1,98	0,00 0,00		Apt.2	1		90
----	--	---------	--	------	---------------	---	--------------	--------------	--	-------	---	--	----

Total Ilot 26

1,98 Fumier Lisier
 1,98 0,00
 1,98 0,00

Ilot 52

Commune de Saint-derrien
 Références cadastrales de l'Ilot :

52		Culture		4,02	fumier lisier		3,97 3,29	0,05 0,73	tiers tiers	Apt.2	2		140
----	--	---------	--	------	---------------	--	--------------	--------------	----------------	-------	---	--	-----

Total Ilot 52

4,02 Fumier Lisier
 3,97 0,05
 3,29 0,73

Ilot 62

Commune de Saint-derrien
 Références cadastrales de l'Ilot :

Exploitant : OLLIVIER Christian

Ilot	Parcelle	Occup. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bde Hbe	SPE	Surf. excise	Raisons d'exclusions	Aptitude	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
------	----------	---------------	-------------	-------	-------------------	---------	-----	--------------	----------------------	----------	---------	------------------------	--------------

Ilot 62

Commune de Saint-derrien

Références cadastrales de l'Ilot :

62		Culture		4,92	fumier lisier		4,90 4,90	0,02 0,02	cours d'eau cours d'eau	Apt.2	2		200
Total Ilot 62				4,92	Fumier Lisier		4,90 4,90	0,02 0,02					

Total Exploitant : OLLIVIER Christian

26,83 hectares

	Produit	épardable	exclu	Total
	SPE Fumier	24,74	2,09	26,83
	SPE Lisier	23,78	3,05	26,83
<i>(détail)</i>				
	fumier	24,74	2,09	
	lisier	23,78	3,05	

Exploitant : SARL ROUDAUT

Ilot	Parcelle	Occup. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bde Hbe	SPE	Surf. excise	Raisons d'exclusions	Aptitude	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
------	----------	---------------	-------------	-------	-------------------	---------	-----	--------------	----------------------	----------	---------	------------------------	--------------

Ilot 1

Commune de Saint-derrien

Références cadastrales de l'Ilot :

1	63			1,49	fumier lisier		1,48 1,17	0,01 0,32	tiers tiers	Apt.2	2		60
Total Ilot 1				1,49	Fumier Lisier		1,48 1,17	0,01 0,32					

Ilot 2

Exploitant : SARL ROUDAUT

Ilot	Parcelle	Ocup. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	B de Hbe	SPE	Surf. exclue	Raisons d'exclusions	Aptitude	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
------	----------	--------------	-------------	-------	-------------------	----------	-----	--------------	----------------------	----------	---------	------------------------	--------------

Ilot 2

Commune de Saint-derrien

Références cadastrales de l'ilot :

2	64	Culture		1,21	fumier listier		1,21	0,00		Apt.2	1		55
				1,21	Fumier Lisier		1,21	0,00					

Ilot 3

Commune de Saint-derrien

Références cadastrales de l'ilot :

3	65	Culture		3,09	fumier listier		3,09	0,00		Apt.2	1		70
				3,09	Fumier Lisier		3,09	0,00					

Total Exploitant : SARL ROUDAUT

5,79 hectares

Produit	épanachable	exclu	Total
SPE Fumier	5,78	0,01	5,79
SPE Lisier	5,44	0,35	5,79
<i>(détail)</i>			
fumier	5,78	0,01	
lisier	5,44	0,35	

Mr Ollivier

N° ILOT	Occupation du sol	SAU	Risque érosif					Risque érosif	
			Distance à l'eau	Pente	Longueur Pente	Mesure compensatoire 1	Mesure compensatoire 2		
3	Culture	0,83	20 à 200 m	<3	< 50m	Talus		Faible	M Ollivier
4	Culture	1,3	> 200 m	<3	50 à 150m	Talus		Faible	
6	Culture	0,53	> 200 m	<3	< 50m	Talus		Faible	
9	Culture	0,69	20 à 200 m	<3	50 à 150m	Talus	Pas d'épandage	Faible	
10	Culture	1,28	20 à 200 m	<3	50 à 150m	Talus	Bande enherbée	Faible	
15	Culture	1,26	< 20 m	<3	< 50m	Pas d'épandage	Bande enherbée	Faible	
16	Culture	8,61	> 200 m	<3	50 à 150m	Talus	Bois	Faible	
25	Culture	1,41	20 à 200 m	<3	< 50m	Talus	Bande enherbée	Faible	
26	Culture	1,98	20 à 200 m	<3	50 à 150m	Talus	Bois	Faible	
52	Culture	4,02	20 à 200 m	<3	50 à 150m	Talus	Prairie	Faible	
62	Culture	4,92	> 200 m	<3	50 à 150m	Talus		Faible	
1	Culture	1,49	> 200 m	<3	< 50m	Talus		Faible	SARL Roudaut
2	Culture	1,21	> 200 m	<3	< 50m	Talus	Bois	Faible	
3	Culture	3,09	> 200 m	<3	50 à 150m	Talus		Faible	

Table de détermination du rang SIRIS (Vaillant et al 1995) :

Protection aval	Longueur Pente	Distance (mètres)								
		> 200			De 20 à 200			< 20		
		Pente (%)			Pente (%)			Pente (%)		
		<3	3 à 5	> 5	<3	3 à 5	> 5	<3	3 à 5	> 5
Présence	< 50m	0	5	10	10	18	26	22	32	43
	50 à 150m	2	8	14	15	23	32	29	40	51
	> 150m	4	11	18	20	30	39	37	49	61
Absence	< 50m	2	9	16	17	27	37	34	46	58
	50 à 150m	4	12	20	23	33	43	42	55	68
	> 150m	8	17	25	29	40	51	50	64	78

Projet de valorisation des effluents d'élevage et de fertilisation des cultures

Exploitation : PVEF2019-Porcs-Cultures Commune

1) Azote et phosphore d'origine animale produits par le cheptel

BOVINS (et autres herbivores)	effectif	UGB fourrage	mois au pâturage	Azote (kg N)			Phosphore (kg P2O5)			% lisier N maît
				par animal	N total	N maîtrisable	par animal	P2O5 total	P2O5 maîtrisable	
	0		0,00							0
										0
										0
										0
										0
										0
										0
										0
										0
										0
										0
										0
										0
Total	0	0,0	UGB.JPP 0		0	0		0	0	

VOLAILLES	type de production	effectif	bandes par an	norme de rejet	Azote (kg N)		norme de rejet	Phosphore (kg P2O5)		% lisier
					N total	N maîtrisable		P2O5 total	P2O5 maîtrisable	
					0	0		0	0	0
					0	0		0	0	0
					0	0		0	0	0
					0	0		0	0	0
					0	0		0	0	0
Total					0	0		0	0	

PORCS	effectifs	type aliment.	type déjection	par animal	Azote (kg N)		par animal	Phosphore (kg P2O5)		N lisier urine
					N total	N maîtrisable		P2O5 total	P2O5 maîtrisable	
Truie, verat (présent)	144	biphase	lisier	14,30	2059	2059	11,00	1584	1584	100%
Truie non productive	20	biphase	lisier	7,80	156	156	4,35	87	87	100%
Porcelet (produit)	4600	biphase	lisier	0,39	1794	1794	0,23	1058	1058	100%
Porc charcutier (produit)	4500	biphase	lisier	2,60	11700	11700	1,45	6525	6525	100%
				0,00	0	0	0,00	0	0	
				0,00	0	0	0,00	0	0	
				0,00	0	0	0,00	0	0	
Total de l'élevage					15709	15709		9254	9254	
dont herbivores au pâturage					0			0		
dont volailles sur parcours					0			0		

2) Quantités d'azote et phosphore maîtrisables après importation, exportation ou traitement

Origine d'élevage type de produits	Azote (kg N)				Phosphore (kg P2O5)				mode d'élimination provenance destination
	produit	réduit ou éliminé	+ import - export	Reste à gérer	produit	réduit ou éliminé	+ import - export	Reste à gérer	
Fumier bovin	0		0	0	0		0	0	
Fumier volaille-4m	0		0	0	0		0	0	
Fumier porc - 6 mois	0		0	0	0		0	0	
Lisier bovin	0		0	0	0		0	0	
Lisier volaille-canard	0		0	0	0		0	0	
Lisier porc	15709	-13516	-585	1608	9254	-7962	-345	947	585 uN SARL Roudaut (Pdt)
Effluent traité (porc)			1150	1150			169	169	Lisier centrifugé
Effluent peu chargé			846	846			498	498	Eaux de lagunes
			0	0			0	0	
			0	0			0	0	
			0	0			0	0	
Total	15709	-13516	1411	3604	9254	-7962	322	1614	

3) Produits fertilisants à épandre sur l'exploitation et teneur en azote moyenne

Produits fertilisants	abréviation	Azote kg N	N issu d'élevage	Perte stock prolongé	reste à épandre	Teneur* N/t	Masse* t	% N issu élevage
Lisier porc	Li.por	1608	1608		1608	4,0	402	100
Effluent traité (porc)	Ef.traité	1150	1150		1150	0,3	3833	100
Effluent peu chargé	Ef.dilué	846	846		846	0,3	2820	100
		0	0		0			0
		0	0		0			0
		0	0		0			0
Total		3604	3604		3604			(* estimation)

4) - Utilisation du foncier

Hors parcours (ha)	SAU	SPE	Hors SPE
Cultures	26,8	24,7	2,1
Prairies non pâturées			0,0
Prairies pâturées			0,0
Autres			0,0
Total	26,8	24,7	2,1

Parcours (plein air) (ha) 0,0

Surface recevant des déjections

SRD 24,7

	Azote	P2O5
Emis au pâturage	0	0
par ha	0,0	0,0

	Azote	P2O5
Emis sur parcours	0	0
par ha	0,0	0,0

5a) Projet d'épandage et de fertilisation sur l'exploitation

SCH*	Cultures	ATP **	type	Précédent cultures	inter-culture	Surfaces		Fertilisants organiques										Engrais minér.		Total N efficace N/ha		
						SAU (ha)	Idérobée 2e culture	Li.por t/ha	N/ha	Ef.traité t/ha	N/ha	Ef.dilué t/ha	N/ha	t/ha	N/ha	t/ha	N/ha	t/ha	N/ha		Azote N/ha total efficace	Azote N/ha
1	Blé					10,3	20	80	223	67	170	51									141	
1	Mais ensilage		mais	Précédent cultures	Cipan	10,3	13	50	67	20	83	25									58	
2	Mais ensilage		mais	export	Cipan	6,2	11	43	133	40	33	10									55	
						26,8	0,0	1606	1144	844,8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2387
Epandu N disponible						26,8		1608	1150	846	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	412
Surfaces épandues						26,8		26,8	26,8	26,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	309
																dont hors SFD						

* SCH = système de cultures homogène

** ATP = antécédent prairie de plus de 3 ans

5b) Projet d'épandage et de fertilisation sur l'exploitation

SCH*	Rendements récoltés		Exportation par les récoltes				Besoins N de la culture par u par ha	Estimation de la fourniture par le sol (kg N/ha)						Calcul de la dose	Dose à apporter (fourchette) kg N / ha de	Dose prévue N eff/ha			
	Principal fauche	Résidu pâturé	Azote N par U par ha	P2O5 par U par ha	K2O par U par ha	Mhs		Mha	Mhp	Mhr	Rsh	- Rfc	Total						
1 Blé	80,0 q	export	2,5	1,1	1,7	88	136	3,0	240	58	25	0	0	50	-30	102	138	118	158
1 Mais ensilage	11,5 tMS	export	12,5	5,5	12,5	63	144	14,0	161	80	34	0	20	10	-30	114	47	27	67
2 Mais ensilage	11,5 tMS	export	12,5	5,5	12,5	63	144	14,0	161	90	21	0	20	10	-30	111	50	30	70
Total sur SAU			4432	1950	3773	Lame drainante < 400 mm			2209	PVEF 2019-v1.0									

Synthèse et bilans du projet agronomique sur l'exploitation

PVEF2019-Porcs-Cultures

Commune

6) Principales cultures

Surfaces de l'exploitation	SAU ha
Céréales	10,3
Colza (oléagineux)	
Pois (protéagineux)	
Maïs grain	
Légumes	
Jachères, vergers...	
Maïs ensilage	16,5
Autres fourrages	
Prairies de fauche	
Prairies pâturées	
Total	26,8

Parcours volailles	0,0
Dérobées pâturées	0,0
Autres dérobées	0,0

8) Fertilisation azotée et pression par ha

Azote (kg)	sur SAU	par ha	Plafond / ha directive nitrate
N issu d'élevage	3604	134	170
N organique non élevage	0	0	
N minéral (kg N)	412	15	
N total (kg)	4016	150	

9.1) Comparaison des apports d'N élevage et exports des récoltes

kg d'azote N	sur SAU	ratio Apport / Export
Apports N élevage	3604	81%
Exportations	4432	

9.2) Balance globale de fertilisation azotée sur l'exploitation (BGA)

kg d'azote N	sur SAU	par ha	Plafond / ha en vigueur
Apports d'azote	4016	149,9	50
dont restitution au pâturage	0	0,0	
dont épandage N organique	3604	134,5	
dont fertilisation minérale	412	15,4	
Exportation par les récoltes	4432	165,4	
Solde BGA (apport-export)	-416	-15,5	
Solde BGA hors légumineuses *	-416	-15,5	

10) Apports de phosphore et balance globale en phosphore

kg de P ₂ O ₅	sur SAU	par ha	Plafond en vigueur
Apports de phosphore	1923	71,8	77,7
dont Restitutions pâturage	0	0,0	
Epannage P organique	1614	60,2	
Fertilisation minérale	309	11,5	
Exportation par les récoltes	1950	72,8	
Solde de la balance phosphore (apport-export)	-27	-1,0	Apport/Export 99%

11) Apports de potassium par les épandages et exportations par les cultures

	sur SAU	par ha
Apports de K ₂ O par les épandages organiques	9643	360
Exportations par les cultures	3773	141

Informations complémentaires :

7.1) Bilan fourrager

> Fourrages produits sur l'exploitation	t MS	Achat - cession	t MS disponibles
Herbe pâturée	0		0
Herbe fauchée	0		0
Maïs ensilage	190		190
Betterave	0		0
Autres fourrages pâturés	0		0
Autres fourrages fauchés	0		0
	190	0	190
> Substituts de fourrages			
Fourr. déshydratés, drèches, coproduits...			
Paille aliment			
Total ressources en fourrages			190

>> Besoins du troupeau	UGB	tMS/UGB	Besoin
Vaches laitières	0	6,2	0
Autres bovins	0	6,2	0
Autres herbivores	0	6,2	0
Total besoins en t de MS			0

Bilan	Ressources - Besoins (t MS)	190
Taux de couverture des besoins		

7.2) Gestion du pâturage

Surfaces pâturées	0,0 ha équiv.
Fourrages pâturés	0 t de MS
Seuil critique	0 UGB.JPP/ha
Pression de pâturage	0 UGB.JPP/ha

* Légumineuses à soldes négatifs	0,0 ha
Total des soldes négatifs	0 kg N

Synthèse du projet d'épandage et de fertilisation sur l'exploitation de

PVEF2019-Porcs-Cultures

Commune

Caractéristiques de l'exploitation

Types et importance des cheptels

Herbivores	vaches laitières
Porcins	truies
Volailles	m ²

Azote produits par le cheptel (kg/an)

par tous les animaux 15709

Flux d'azote organique (entrées-sorties)

	kg azote	type / procédé
reçu	1996	
cédé	585	
éliminé	13516	
transféré	0	

Nature et quantité d'effluents à gérer en épandage

Type	kg azote
Lisier porc	1608
Effluent traité (porc)	1150
Effluent peu chargé	846

Terres agricoles cultivées

Surfaces	(ha)
Surface agricole utile (SAU)	26,8
Surfaces épandables	24,74
Pâtures non épandables	0
Surface recevant des déjections	24,74

Principales cultures (ha)

Céréales, maïs grain	10,3
Colza, pois...	0
Culture fourragères	16,5
Prairies	0
Légumes, autres	0

Synthèse du bilan agronomique prévisionnel de l'azote

Apports d'azote issu d'élevage 3604 kg

soit une pression de 134 kg N par ha de SAU
(plafond directive nitrate : 170)

Fertilisation azotée sur la SAU en kg de N

Engrais minéraux	412 kg	15 kg/ha
Fertilisants organiques	3604 kg	134 kg/ha
Total des apports	4016 kg	150 kg/ha

200

150

100

50

0

Fertilisation

Récoltes

Organique Minérale Récoltes

Exportation d'azote par les récoltes

Total des exportations 4432 kg 165 kg/ha

Balance globale en azote

BGA = apports (fertilisation) - sorties (export récoltes)

Solde BGA -416 kg -16 kg/ha

(plafond directive nitrate - ZAR : 50)

La balance globale en azote sera légèrement déficitaire

Synthèse des apports prévisionnels en phosphore

Fertilisation phosphorée sur la SAU en kg de P₂O₅

Engrais minéraux	309 kg	12 kg/ha
Fertilisants organiques	1614 kg	60 kg/ha
Total des apports	1923 kg	72 kg/ha

Sur la surface recevant des déjections

Apports 1923 kg
soit 78 kg/ha

Exportation de phosphore par les récoltes

Total des exportations 1950 kg 73 kg/ha

Balance globale en phosphore

BGP = apports (fertilisation) - sorties (export récoltes)

Solde BGP -27 kg -1 kg/ha

La balance globale en phosphore sera proche de l'équilibre

maïs ensilage	16,5	15,0	15,0	Lp LCEI	111	1665					
			0,0		0						
			0,0		0						
			0,0		0						
			0,0		0						
			0,0		0						
			0,0		0						
			0,0		0						
			0,0		0						
			0,0		0						
			0,0		0						
			0,0		0						
			0,0		0						
dérobé			0,0		0						
dérobé			0,0		0						
dérobé			0,0		0						
Total	26,8	24,7				3594	10,3	412	309	0	
Total sans dérobées	26,8	24,7				3594	10,3	412	309	0	

Ok
P minéral utilisé sur SDN et hors SPE

0,0 ha kg P2O5

6) Exportations par les récoltes (cultures et prairies)

Cultures Prairies	récolte	SAU (ha)	SPE (ha)	rendement habituel unité	Exportation azote		Exportation phosphore		Exportation potasse	
					N / u	N / ha	P2O5 / u	total	K2O / u	total
blé	grain+paille	10,33	9,74	80 q	2,5	200	1,1	88	1,7	136
maïs ensilage	plante entière	16,5	15	11,5 tms	12,5	144	5,5	63,25	10	115
		0	0		0	0	0	0	0	0
		0	0		0	0	0	0	0	0
		0	0		0	0	0	0	0	0
		0	0		0	0	0	0	0	0
		0	0		0	0	0	0	0	0
		0	0		0	0	0	0	0	0
		0	0		0	0	0	0	0	0
		0	0		0	0	0	0	0	0
		0	0		0	0	0	0	0	0
		0	0		0	0	0	0	0	0
		0	0		0	0	0	0	0	0
		0	0		0	0	0	0	0	0
		0	0		0	0	0	0	0	0
		0	0		0	0	0	0	0	0
		0	0		0	0	0	0	0	0
		0	0		0	0	0	0	0	0
		0	0		0	0	0	0	0	0
		0	0		0	0	0	0	0	0
		0	0		0	0	0	0	0	0
		0	0		0	0	0	0	0	0
		0	0		0	0	0	0	0	0
Total		26,83	24,74			4104		1806		3050
						4438		1953		3302
						4104		1806		3050
						4438		1953		3302

7) Soldes agronomiques en azote, phosphore et potasse

Azote (kg N)		Déjection animales pât. + parc		autres organiques	Engrais minéraux	Total apports	Export cultures	avant engrais	après engrais
		pât. + parc	épandu						
	Total sur SPE	0	3604	0	412	4016	4104	-500	-88
	Moyenne/ha de SPE	0	146	0	17	162	166	-20	-4
	Total sur SAU	0	3604	0	412	4016	4438	-834	-422
	Moyenne/ha de SAU	0	134	0	15	150	165	-31	-16
	Total sur SDN	0	3604	0	412	4016	4104	-500	-88
	Moyenne/ha de SDN	0	146	0	17	162	166	-20	-4

Phosphore (kg P2O5)		Déjection animales pât. + parc		autres organiques	Engrais minéraux	Total apports	Export cultures	avant engrais	après engrais
		pât. + parc	épandu						
	Total sur SPE	0	1614	0	309	1923	1806	-191	118
	Moyenne/ha de SPE	0	65	0	12	78	73	-8	5
	Total sur SAU	0	1614	0	309	1923	1953	-338	-29
	Moyenne/ha de SAU	0	60	0	12	72	73	-13	-1
	Total sur SDN	0	1614	0	309	1923	1806	-191	118
	Moyenne/ha de SDN	0	65	0	12	78	73	-8	5

Potasse (kg K2O)		Déjection animales pât. + parc		autres organiques	Engrais minéraux	Total apports	Export cultures	avant engrais	après engrais
		pât. + parc	épandu						
	Total sur SPE	0	8848	0	0	8848	3050	5798	5798
	Moyenne/ha de SPE	0	358	0	0	358	123	234	234
	Total sur SAU	0	8848	0	0	8848	3302	5546	5546
	Moyenne/ha de SAU	0	330	0	0	330	123	207	207
	Total sur SDN	0	8848	0	0	8848	3050	5798	5798
	Moyenne/ha de SDN	0	358	0	0	358	123	234	234

			0,0		0					
			0,0		0					
			0,0		0					
	dérobé		0,0		0					
	dérobé		0,0		0					
	dérobé		0,0		0					
Total		5,8	5,8			578	5,8	290	174	0
Total sans dérobées		5,8	5,8			Ok				

P minéral utilisé sur SDN et hors SPE

0,0 ha kg P2O5

6) Exportations par les récoltes (cultures et prairies)

Cultures Prairies	récolte	SAU (ha)	SPE (ha)	rendement habituel unité	Exportation azote		Exportation phosphore		Exportation potasse	
					N / u	N / ha	P2O5 / u	total	K2O / u	total
pomme de terre	tubercule	5,79	5,78	40 t	3,5	140	1,7	68	6,5	260
		0	0		0	0	0	0	0	0
		0	0		0	0	0	0	0	0
		0	0		0	0	0	0	0	0
		0	0		0	0	0	0	0	0
		0	0		0	0	0	0	0	0
		0	0		0	0	0	0	0	0
		0	0		0	0	0	0	0	0
		0	0		0	0	0	0	0	0
		0	0		0	0	0	0	0	0
		0	0		0	0	0	0	0	0
		0	0		0	0	0	0	0	0
		0	0		0	0	0	0	0	0
		0	0		0	0	0	0	0	0
		0	0		0	0	0	0	0	0
Total		5,79	5,78							
					Export sur SPE		809			1503
					Export sur SAU		811			1505
								393		
								394		

7) Soldes agronomiques en azote, phosphore et potasse

Azote (kg N)		Déjection animales		autres organiques	Engrais minéraux	Total apports	Export cultures	avant engrais	après engrais
		pât. + parc	épanché						
	Total sur SPE	0	585	0	290	875	809	-224	66
	Moyenne/ha de SPE	0	101	0	50	151	140	-39	11
	Total sur SAU	0	585	0	290	875	811	-226	64
	Moyenne/ha de SAU	0	101	0	50	151	140	-39	11
	Total sur SDN	0	585	0	290	875	809	-224	66
	Moyenne/ha de SDN	0	101	0	50	151	140	-39	11

Phosphore (kg P2O5)		Déjection animales		autres organiques	Engrais minéraux	Total apports	Export cultures	avant engrais	après engrais
		pât. + parc	épanché						
	Total sur SPE	0	345	0	174	519	393	-48	126
	Moyenne/ha de SPE	0	60	0	30	90	68	-8	22
	Total sur SAU	0	345	0	174	519	394	-49	125
	Moyenne/ha de SAU	0	60	0	30	90	68	-8	22
	Total sur SDN	0	345	0	174	519	393	-48	126
	Moyenne/ha de SDN	0	60	0	30	90	68	-8	22

Potasse (kg K2O)		Déjection animales		autres organiques	Engrais minéraux	Total apports	Export cultures	avant engrais	après engrais
		pât. + parc	épanché						
	Total sur SPE	0	371	0	0	371	1503	-1131	-1131
	Moyenne/ha de SPE	0	64	0	0	64	260	-196	-196
	Total sur SAU	0	371	0	0	371	1505	-1134	-1134
	Moyenne/ha de SAU	0	64	0	0	64	260	-196	-196
	Total sur SDN	0	371	0	0	371	1503	-1131	-1131
	Moyenne/ha de SDN	0	64	0	0	64	260	-196	-196

Historique des Rendements Christian Ollivier

	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne Olympique
Blé	77	78	81	87	81	80
Maïs E	11	12	11,5	10	12	11,5

Synoptique de traitement

Lisier Produit	
Volume (m ³)	3478,4
N (kg)	15709
P2O5 (kg)	9254
K2O (kg)	9972

Quantité à traiter	
Volume (m ³)	3100
N (kg)	13516
P2O5 (kg)	7962
K2O (kg)	8580

Quantité à épandre PE	
Volume (m ³)	378
N (kg)	2193
P2O5 (kg)	1292
K2O (kg)	1392

Lisier entrée centrifugeuse	
Volume (m ³)	3100
N (kg)	13516
P2O5 (kg)	7962
K2O (kg)	8580

Refus solide frais	
Volume (m ³)	279
N (kg)	2703
P2O5 (kg)	7295
K2O (kg)	754

Réacteur Biologique (entrée station)	
Volume (m ³)	2521
N (kg)	9663
P2O5 (kg)	498
K2O (kg)	6977

Compost à gérer (hors plan d'épandage)	
Tonnage (t)	269
N (kg)	2703
P2O5 (kg)	7295
K2O (kg)	754

Lagune (sortie station)	
Volume (m ³)	2404
N (kg)	846
P2O5 (kg)	498
K2O (kg)	6978

Lisier centrifugé à épandre	
Volume (m ³)	300
N (kg)	1150
P2O5 (kg)	169
K2O (kg)	849

Démarche de progrès : prévention des pollutions accidentelles liées aux effluents d'élevage

Version n°2 – 4 octobre 2019

Pourquoi ce document ?

Pour permettre à chaque élevage de faire le point sur les risques de déversement accidentel de lisier dans le milieu naturel.

- Un accident peut se produire dans n'importe quel élevage.
- Les conséquences peuvent être très dommageables pour l'environnement, mais aussi pour l'éleveur (stress important, pression médiatique, conséquences pénales voire financières, etc.)
- Il est de la responsabilité de chacun de contribuer à garder une image positive de l'élevage.

De quoi s'agit-il ?

- **Objectif** : Mettre en place une **démarche de progrès**, en identifiant sur l'élevage les **points d'amélioration** possibles pour limiter les risques de pollutions accidentelles.
- **Un outil** mis à disposition des éleveurs et des techniciens, qui liste les principaux points devant être vérifiés.
 - Cet outil ne prétend pas être exhaustif.
 - Il doit être renseigné dans le cadre d'une visite sur place en présence du responsable de l'élevage et du technicien.
 - Les préconisations qui en découlent doivent être adaptées à chaque élevage et partagées avec l'éleveur.

Les préconisations doivent identifier des moyens pour limiter les risques et mettre en œuvre une démarche de progrès ; elles n'ont pas vocation à garantir la conformité au titre de la réglementation ICPE.

Le document suivant contient deux parties :

- Une **grille de préconisations**, avec deux niveaux d'exigence (1 et 2) :
 - niveau 1 (socle de base) : niveau de sécurité attendu dans tous les élevages ;
 - niveau 2 : sécurité supérieure, avec des mesures efficaces, mais qui ne sont pas applicables dans toutes les situations.
- Un **plan d'action**, avec les points d'amélioration propres à chaque élevage :
 - Préconisations formulées par le technicien et décision de l'éleveur en termes d'actions à conduire.



Grille de préconisations : les points à vérifier sur votre élevage

Niveau 1 : <u>Socle de base</u>		Mesures à prévoir (O/N)	Niveau 2 : <u>Mesures complémentaires</u>	Mesures à prévoir (O/N)
Préfosse de stockage des bâtiments	• Absence de fuites et fissures apparentes sur les préfosse aériennes (*)	Ok	•	
	• Talutage des préfosse aériennes en parpaings	Ok		
	• Puits de pompage réhaussés pour éviter les écoulements, avec présence de bouchons	Ok		
Fosse de stockage extérieures	• Accès dégagé aux drains évacuant l'eau sous la fosse, avec regard de contrôle	Ok	•	
	• Protection du réseau de drainage : regards surélevés du sol, avec un capot	Ok		
	• Localiser le ou les exutoires du réseau de drainage	Ok		
	• Fosse aériennes équipées de double vanne si vidange dans une fosse plus petite ou plus basse ou pour de l'épandage	NC		
	• Berges stables et entretenues (absence d'arbustes).	NC		
	• Absence de dégradations dans la membrane	NC		
Fosse géomembrane (lagunes)	• Protection de la lagune (grillage + échelle de corde).	NC		
	• Protection du réseau de drainage : regards surélevés du sol, avec un capot	NC		
	• Localiser le ou les exutoires du réseau de drainage	NC		
	• Récupération des eaux souillées et des jus d'écoulement vers un ouvrage de stockage	NC		
	• Canalisations de lisiers enterrées ou protégées (y compris événements)	Ok		
	• Plan des réseaux de lisier (*) et plan de masse à jour et affichés dans le bureau.	Ok		
Stockage de fumier ou compost	• Regard de contrôle des canalisations enterrées pour les nouvelles installations	Ok	Le regard concernant la fosse STO2 est surélevé	
	• Localiser le ou les exutoires du réseau de drainage	Ok		
	• Réseaux de canalisations enterrées ou protégées (y compris événements)	Ok		
Réseaux de canalisation de lisier	• Plan des réseaux de lisier (*) et plan de masse à jour et affichés dans le bureau.	Ok	Le regard concernant la fosse STO2 est surélevé	
	• Regard de contrôle des canalisations enterrées pour les nouvelles installations	Ok		
	• Localiser le ou les exutoires du réseau d'eaux pluviales	Ok		
	• Réseau de canalisation enterré ou protégé	Ok		
	• Plan des réseaux (*) et plan de masse à jour et affichés dans le bureau.	Ok		
	• Regards d'eaux pluviales en pied de bâtiment protégés (ex : surélevés) et avec accès dégagé	Ok		
Réseaux de canalisation d'eaux pluviales	• Gouttières et descentes en bon état	O	<ul style="list-style-type: none"> • Gouttière à mettre en place sur engraissement existant. Travaux prévus dans le cadre du projet • Il n'y a pas de regard d'eau pluviale sur le site 	

(*) obligations réglementaires (ICPE)

Opérations de transferts	Transferts manuels de fosse à fosse :	NC	
	<ul style="list-style-type: none"> • Double vanne en cas de transfert d'une fosse aérienne vers une fosse enterrée 		
	Transferts par pompe vers une fosse sur site :	NC	
	<ul style="list-style-type: none"> • Sonde ou poire de niveau haut • Système de temporisation de la pompe 		
	Transferts par pompe vers une fosse distante (ex : station de traitement collective) :	NC	
	<ul style="list-style-type: none"> • Système de temporisation de la pompe • Système de pressostat 		
	<ul style="list-style-type: none"> • Affichage des consignes de transferts à l'ensemble des opérateurs (salariés) et formation des opérateurs. 	NC	
	Transfert de lisier depuis la fosse de réception :	NC	
Station de traitement	<ul style="list-style-type: none"> • Sonde ou poire de niveau haut • Système de temporisation de la pompe 		
	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier régulièrement (au moins deux fois par an) les systèmes de sécurité (sondes et poires de niveau, etc.) et les pompes, avec un enregistrement des dates de tests. 	NC	
Irrigation des effluents traités	<ul style="list-style-type: none"> • Système de pressostat sur la pompe de l'enrouleur (*) 	NC	
	<ul style="list-style-type: none"> • Système de temporisation de la pompe de l'enrouleur (*) 	NC	
	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenance du système (enrouleur, réseau) en début de saison d'irrigation. 	NC	
Protection du site			Le site est relativement plat et éloigné des cours d'eau

(*) obligations réglementaires (ICPE)

« Démarche de progrès - prévention des pollutions accidentelles »

Plan d'actions

Élevage :M Ollivier Christian.....

Technicien conseil :Gabriel Manac'h.....

Date de la visite sur site : ...19/06/2020.....

Les préconisations suivantes s'appuient sur une visite l'élevage réalisée par le technicien-conseil en présence du responsable de l'élevage, à l'aide de la Grille de préconisations « prévention des pollutions accidentelles ». Elles sont formulées à partir des observations réalisées le jour de la visite (contrôle visuel).

Ces préconisations visent à identifier des moyens de limiter les risques, dans le cadre d'une démarche de progrès. Elles ne sont pas nécessairement exhaustives. Sauf lorsque c'est précisé (plan des réseaux, absence de fuite, etc.), elles n'ont pas vocation à déterminer la conformité de l'élevage au titre de la réglementation ICPE.

	PRECONISATIONS DU TECHNICIEN	VALIDATION PAR L'ÉLEVEUR		
		Echéance prévue	Réalisateur	Action réalisée (OK)
Stockage en préfosse dans les bâtiments				
Ouvrages de stockage extérieurs				
Fosses géomembrane (lagunes)				
Stockage de fumier ou compost				
Réseaux de canalisation de lisier				
Réseaux de canalisation lisier d'eaux pluviales	Prévoir la remise en état des gouttières	8-10 mois		
Sécurisation des opérations de transferts				
Station de traitement				
Irrigation des effluents traités				
Protection du site : talus, ouvrages de rétention, etc.				

Récapitulatif des informations saisies

Exploitation, site d'élevage, durées de stockage et données météo

Exploitation

SIRET 3908399000011

PACAGE 029999999

Régime de l'élevage ICPE enregistrement

Raison sociale Christian Ollivier

Adresse Kerscao

Commune 29440 Saint Derrien

Téléphone

Mobile

Télécopie

Adresse électronique

Site d'élevage concerné

Adresse Kerscao

Commune 29440 Saint Derrien

Situation

Zone vulnérable nitrates Zone vulnérable antérieure à 2012

Zone du programme d'actions nitrates A

au vu du classement en vigueur, arrêté par le préfet de bassin

Petite région agricole Pénéplaine bretonne nord

Bassin Loire-Bretagne

Durées de stockage réglementaires

Durées forfaitaires de stockage requises en application du programme d'actions nitrates

Atelier		Temps passé hors bâtiments	Durée forfaitaire de stockage*** selon le type de fertilisant azoté	
			Type I *	Type II **
Bovins, ovins, caprins	Lait	3 mois ou moins	5,5 mois	6,0 mois
		plus de 3 mois	4,0 mois	4,5 mois
	Allaitant	7 mois ou moins	5,0 mois	5,0 mois
		plus 7 mois	4,0 mois	4,0 mois
Bovins à l'engrais		3 mois ou moins	5,5 mois	6,0 mois
		de 3 à 7 mois	5,0 mois	5,0 mois
		plus de 7 mois	4,0 mois	4,0 mois
Porcs			7,0 mois	7,5 mois
Volailles				7,0 mois
Autres espèces			6,0 mois	6,0 mois
Autres effluents stockés seuls				4,0 mois

Durées de stockage requises au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

Type de déjection	Durée
Fumiers compacts	2 mois
Fumiers compacts de volailles	0 mois
Autres effluents liquides	12 mois
Autres effluents solides	4 mois

Ces durées sont utilisées pour les exploitations (hors jeune agriculteur) situées dans les nouvelles zones vulnérables (2012 ou 2015) pour estimer les capacités de stockage potentiellement admissible au financement

* Type I (fumiers d'herbivores et de porcins...) ** Type II (lisiers, fientes et fumiers de volailles...)

*** en mois de production d'effluents d'élevage

Données météo

Hauteur de pluie à stocker (mm/m²) sur surfaces non couvertes

	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aou
Fosses	14	84	108	126	119	82	49	18	0	0	0	0
Autres surfaces	35	84	108	126	119	82	49	40	34	22	24	24

Récapitulatif des informations saisies

Porcins

Animaux	Nb places	Mode de logement	Curage litière accumulée
Truies allaitantes	36	Cases caillebotis	
Truies sauf allaitantes	137	Caillebotis	
Porcs à l'engrais	1470	Caillebotis	
Porcelets en post sevrage	850	Caillebotis	
Cochettes (quarantaine)	10	Caillebotis	

Porcins - Stockage des déjections et des effluents

Fumière

Caractéristiques de la fumière

Nombre de murs (sans murs) Couverte

Surface existante

Surface totale

Fosse

Caractéristiques de la fosse

 Couverte Fosse sous caillebotis (stockage intégral) Géomembrane Poche de stockageHauteur totale Garde

Volume existant

Le volume utile correspond au volume réel de l'ouvrage moins la garde (d'une hauteur de 0,25 à 0,5m) – voir dossier Installation classée.

Préfosse(s) Volume utile Fosse(s) Volume utile Volume total

Autres apports d'eaux souillées

Si, en plus des effluents liquides provenant du bâtiment d'élevage et de la fumière, la fosse reçoit d'autres eaux souillées, précisez soit la surface des autres aires bétonnées non couvertes apportant ces eaux souillées supplémentaires, soit le volume d'eaux souillées reçu.

Surfaces non couvertes (pluie) Volume reçu d'autres eaux souillées

Avertissement

Rappel : Afin d'être directement utilisable par le plus grand nombre, le Pré-Dexel s'appuie sur des hypothèses simplificatrices. Ainsi, pour chaque grand type de production animale (ruminants et équins, porcins, volailles et lapins), seuls deux ouvrages de stockage sont considérés (une plateforme de stockage des fumiers et une fosse de stockage des effluents liquides), et le Pré-Dexel estime les volumes et surfaces nécessaires pour que tous les effluents produits par les ateliers concernés soient stockés sur ces deux ouvrages. Les principales caractéristiques de chacun de ces ouvrages sont saisies et prises en compte (nombre de mur et hauteur des murs, couverture, pente arrière pour les plateformes de stockage des fumiers ; type de fosse et couverture pour les fosses de stockage des effluents liquides).

Par conséquent, si pour un grand type de production animale donné (ruminants et équins, porcins, volailles et lapins), différents ouvrages de stockage de caractéristiques très différentes sont présents sur votre exploitation, le résultat d'une estimation Pré-Dexel unique ne sera pas pertinent. Il est alors conseillé :

- d'effectuer plusieurs estimations Pré-Dexel : une par groupe d'ouvrage de stockage de même type,
- ou de faire appel à un technicien pour qu'il réalise un DeXeL, qui prendra en compte l'ensemble des spécificités de votre exploitation.

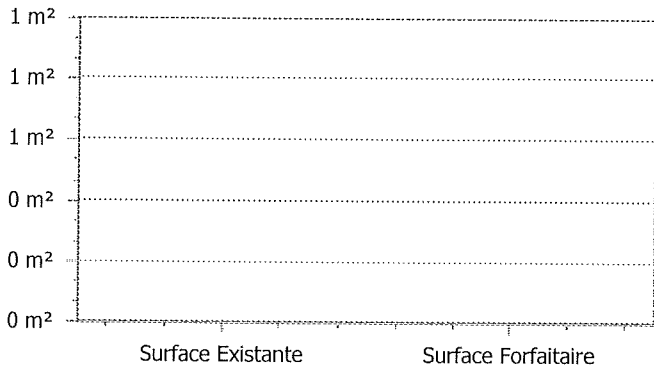
D'autres hypothèses simplificatrices sont retenues concernant le type de fumier produit sur l'exploitation ou la conduite de l'atelier porcs ; leurs impacts sur les résultats sont indiqués dans les résultats (feuille « Détail du calcul des capacités de stockage »)

Résultats

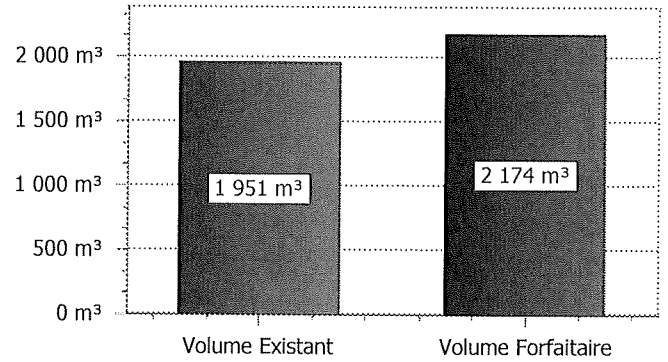
Capacités de stockage existantes et capacités forfaitaires requises en application du programme d'actions nitrates

Porcins

Fumière



Fosse - Volume utile



✘ La capacité utile existante est insuffisante

Résultats

Synthèse des capacités - Zone vulnérable antérieure à 2012 (*)

Porcins

	Existante		Forfaitaire PA nitrates	Réglementaire (1)		A créer	
	Totale	Utile		ICPE Aut. ou Enr. (2)	Minimum requis	Totale	Utile
	Et	Eu	Rf	Ric	Rr	Ct	Cu
Fumière non couverte sans murs	0 m ²				0 m ²	0 m ²	
Fosse couverte		1 951 m ³	2 174 m ³	2 132 m ³	2 174 m ³		223 m ³

(*) Au vu du classement arrêté par le préfet de bassin et en vigueur.

(1) pour les fumières : capacités totales ; pour les fosses : capacités utiles.

(2) pour les élevages relevant du régime ICPE Autorisation ou Enregistrement : prise en compte de la capacité de stockage indiquée dans l'arrêté de prescriptions ICPE propre à l'élevage, qui doit également être respectée.

NB: Pour les dossiers déposés après le 30 septembre 2016 dans les zones vulnérables 2012, la capacité non éligible correspond aux capacités forfaitaires exigées au titre du programme d'actions national.

Résultats

Détail du calcul des capacités de stockage

Porcins

Fosse couverte

Volume utile préfosse(s) 1 348 m³

Volume utile fosse(s) 1 951 m³

Capacité forfaitaire programme d'actions nitrates 2 174 m³

Animaux	Mode de logement ou type d'apport d'effluent	Déjection ou effluent	Curage litière accumulée	Nombre de places ou référence	Durée de stockage PA nitrates	Capacité utile forfaitaire PA nitrates
Cochettes (quarantaine)	Caillebotis - Alimentation sèche	Lisier (p)		10	7,5 mois	8,1 m ³
Porcelets en post sevrage	Caillebotis	Lisier (p)		850	7,5 mois	459,0 m ³
Porcs à l'engrais	Caillebotis - Alimentation soupe	Lisier (p)		1470	7,5 mois	1 190,7 m ³
Truies sauf allaitantes	Caillebotis	Lisier (p)		137	7,5 mois	369,9 m ³
Truies allaitantes	Cases caillebotis	Lisier (p)		36	7,5 mois	145,8 m ³

Les références retenues sont pour une sortie du post-sevrage à 31 kg.

Auge + abreuvoir intégré : aucun autre abreuvoir en dehors de l'auge d'alimentation.

Lisier flottant : ne concerne pas l'utilisation seule d'eaux résiduaires ou de lavage.

L'intégralité du volume de préfosse indiqué est considéré comme volume de stockage. Les effluents transitant par la ou les préfosses sont signalés par (p).

CONVENTION RÉCIPROQUE D'ÉPANDAGE

Dans le cadre d'une valorisation agricole des effluents d'élevage par épandage.

Il est convenu entre :

M Ollivier Christian

éleveur de porcs

Adresse : **Kerscao**

Commune de **Saint Derrien**

Désigné ci-après "le producteur", d'une part,

Et

SARL Roudaut

agriculteur

Adresse : **Lœcmélar**

Commune de **Plounéventer**

Désigné ci-après "l'utilisateur", d'autre part.

Ce qui suit

Article 1

Le producteur s'engage à mettre, chaque année à disposition de l'utilisateur une quantité d'effluent d'élevage (lisier, fumier ou compost) correspondant à **585** unités d'azote calculées sur la base des références en vigueur) sous forme de **lisier de porcs ou d'effluents de traitement**, en période d'utilisation appropriée au plan agronomique.

Article 2

L'utilisateur atteste que les surfaces épandables et pâturées de son exploitation sont suffisantes compte tenu du cheptel entretenu et des quantités d'effluents d'élevage importées, pour respecter le seuil des 170 unités d'azote d'origine animale par hectare en moyenne sur l'exploitation, conformément aux indications figurant sur la fiche individuelle annexée.

L'utilisateur s'engage à valoriser annuellement la quantité de **585** unités d'azote mise à disposition par le producteur sur tout ou partie des surfaces de terres épandables répertoriées et figurant au plan d'épandage du producteur.

L'utilisateur s'engage à assurer une bonne utilisation agronomique de ces effluents, en respectant les règles définies par la législation sur les installations classées en vigueur (précisées dans l'arrêté préfectoral du producteur) et, notamment à reporter ces apports dans son cahier de fertilisation et les prendre en compte dans son plan de fumure.

Article 3

La présente convention porte sur une durée de 3 années à compter de la date de signature, renouvelable ensuite triennalement par tacite reconduction.

Article 4

La présente convention n'est assortie d'aucune disposition financière.

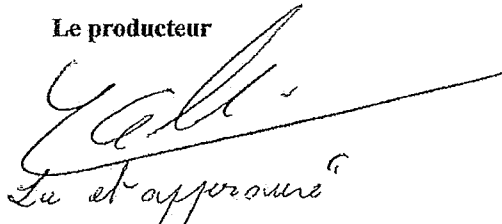
Article 5

La présente convention peut faire l'objet d'une résiliation partielle ou totale en cas de création ou d'extension de l'élevage du prêteur, modification réglementaire ou changement d'affectation des parcelles du prêteur, cessation partielle ou totale de l'activité agricole du prêteur. Toute résiliation sera précédée d'un préavis de 6 mois assurant l'information préalable de la partie intéressée par Lettre Recommandée avec AR. L'information sera également transmise à la Préfecture selon les mêmes modalités.

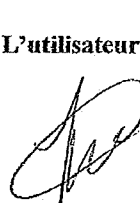
Fait à Saint Derrien, le 15/09/2020

Signatures précédées de la mention "Lu et Approuvé"

Le producteur


Lu et approuvé

L'utilisateur

 Lu et approuvé

CONVENTION RÉCIPROQUE D'ÉPANDAGE

Dans le cadre d'une valorisation agricole des effluents d'élevage par épandage.

Il est convenu entre :

GIE Ar ZEAS

éleveur de porcs

Adresse : **Kerziou**

Commune de **St Derrien**

Désigné ci-après "le producteur", d'une part,

Et

Christian Ollivier

agriculteur

Adresse : **Kerziou**

Commune de **Plounéventer**

Désigné ci-après "l'utilisateur", d'autre part.

Ce qui suit

Article 1

Le producteur s'engage à mettre, chaque année à disposition de l'utilisateur une quantité d'effluent d'élevage (lisier, fumier ou compost) correspondant à **1150 unités d'azote sous forme de lisier centrifugé et 846 uN sous forme d'eau de lagune (effluent traité)**, en période d'utilisation appropriée au plan agronomique.

Article 2

L'utilisateur atteste que les surfaces épandables et pâturées de son exploitation sont suffisantes compte tenu du cheptel entretenu et des quantités d'effluents d'élevage importées, pour respecter le seuil des 170 unités d'azote d'origine animale par hectare en moyenne sur l'exploitation, conformément aux indications figurant sur la fiche individuelle annexée.

L'utilisateur s'engage à valoriser annuellement la quantité de **1946** unités d'azote mise à disposition par le producteur sur tout ou partie des surfaces de terres épandables répertoriées et figurant au plan d'épandage du producteur.

L'utilisateur s'engage à assurer une bonne utilisation agronomique de ces effluents, en respectant les règles définies par la législation sur les installations classées en vigueur (précisées dans l'arrêté préfectoral du producteur) et, notamment à reporter ces apports dans son cahier de fertilisation et les prendre en compte dans son plan de fumure.

Article 3

La présente convention porte sur une durée de 3 années à compter de la date de signature, renouvelable ensuite triennalement par tacite reconduction.

Article 4

La présente convention n'est assortie d'aucune disposition financière.

Article 5

La présente convention peut faire l'objet d'une résiliation partielle ou totale en cas de création ou d'extension de l'élevage du prêteur, modification réglementaire ou changement d'affectation des parcelles du prêteur, cessation partielle ou totale de l'activité agricole du prêteur. Toute résiliation sera précédée d'un préavis de 6 mois assurant l'information préalable de la partie intéressée par Lettre Recommandée avec AR. L'information sera également transmise à la Préfecture selon les mêmes modalités.

Fait à **Saint Derrien**, le 14/12/2020....

Signatures précédées de la mention "Lu et Approuvé"

Le producteur



L'utilisateur



FICHE INDIVIDUELLE PAR PRÊTEUR

NOM : **Ollivier** PRÉNOM : ... **Christian**

Raison sociale : **Individuel**

Lieu-dit : **Kerscao**

COMMUNE : **Saint Derrien**

N° EDE : N° PACAGE :

2247

Quantités d'N apportées en provenance de l'IC : **1946** kg Quantités de P₂O₅ apportées en provenance de l'IC : **667** kg

S.A.U. totale	S.P.E.	S.P.N.E.	S.P.E. en Z.V.	S.P.E. hors Z.V.	Unités d'N organiques épandues	Unités de P ₂ O ₅ épandues
26.83	24.74		24.74		3604	1614

Désignation	Effectifs autorisés ou déclarés	Temps de présence au pâturage
Porcs :	Si alimentation biphase cocher	
Animaux équivalents	2092	
Reproducteurs	144	
Charcutiers > 30 kg	1490	
Porcelets post sevrage	850	
Bovins :		
Vaches laitières		
Vaches allaitantes		
Génisses 0 à 1 an		
Génisses 1 à 2 ans		
Génisses > 2 ans		
Bovins à l'engrais 0 à 1 an		
Bovins à l'engrais 1 à 2 ans		
Bovins à l'engrais > 2 ans		
Veaux de boucherie		
Autres		
Volailles :		
Animaux équivalents		
Poules pondeuses		
Poulets standards		
Dindes		
Canards		
Autres		
Surfaces bâtiment(s) en m ²		
Autres :		
Lapins		
Chiens		

• Si le prêteur reçoit des effluents de la part de plusieurs autres exploitants producteurs :

Nom et adresse des producteurs	Quantité de N reçue en Kg	Quantité de P ₂ O ₅ reçue en Kg
-	-	-
-	-	-
-	-	-

CONTRAT DE TRAITEMENT

Entre les soussignés :

- Monsieur Christian OLLIVIER

Exploitation Individuelle dont le siège est sis au lieu-dit Kerscao, 29440 SAINT-DERRIEN,

ET

- GIE AR ZEAS

Groupement d'Intérêt Économique, dont le siège est sis au lieu-dit Kerziou, 29400 PLOUNEVENTER.

Représenté par Monsieur Michel TANGUY, en sa qualité de président

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

- Le présent contrat est établi dans l'intérêt commun des parties en toute réciprocité.
- L'objet de ce contrat d'engagement réside dans le traitement des déjections et effluents d'élevage de Monsieur Christian OLLIVIER sur la station de traitement de lisier du GIE AR ZEAS.
- Ce présent contrat pourra être réactualisé au gré des évolutions administratives, notamment dans le cadre du dépôt du dossier Installation Classée pour la Protection de l'Environnement par le GIE AR ZEAS.

ARTICLE 1 - Objet

Le présent contrat a pour objet le traitement par la station du GIE AR ZEAS du lisier de porcs excédentaire produit par l'exploitation de Monsieur Christian OLLIVIER.

ARTICLE 2 - Obligations de Monsieur Christian OLLIVIER

Monsieur Christian OLLIVIER s'engage à livrer 13 516 uN, ~~7~~ 962 kg P2O5, représentant une quantité d'environ 3 000 m³ de lisiers issus de son atelier porcin dans l'installation de traitement du GIE AR ZEAS.

ARTICLE 3 - Obligations du GIE AR ZEAS

Le GIE AR ZEAS s'engage à traiter l'ensemble du lisier fourni par Monsieur Christian OLLIVIER.

Le traitement mis en œuvre est un traitement biologique avec centrifugeuse en tête de station. Les co-produits solides issus du traitement seront gérés par le GIE AR ZEAS.

ARTICLE 4 - Livraison

Chaque livraison, ou groupe de livraison, sera consignée sur un bon faisant apparaître les volumes, la date, l'origine et la destination, ainsi que la teneur en azote du lisier.

Fait à PLOUENEVENTER,

Le 14 septembre 2020

En trois originaux,

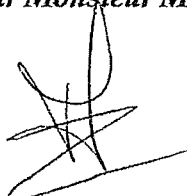
Monsieur Christian OLLIVIER

Signature :



GIE AR ZEAS, représenté par Monsieur Michel TANGUY

Signature :



Pièce Jointe N°7

Demande d'échelle réduite

Demande d'échelle réduite

Je soussigné, Mr Ollivier, sollicite l'autorisation de présenter dans le présent dossier un plan d'ensemble à l'échelle 1/500^{ème} (au lieu des 1/200^{ème} requis), afin d'avoir une vision plus large du projet sur un plan papier réduit.

Fait à SAINT DERRIEN, le

18/05/2020



Pièce Jointe N°10
Attestation de dépôt du permis de
construire